

AS04 – Les délégations de pouvoirs au sein de votre association ou fondation : un incontournable à sécuriser et organiser

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit des associations

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Distinguer la délégation de pouvoirs des autres types de délégations, en matière civile et de droit des structures
- Rédiger des délégations répondant aux conditions fixées par la jurisprudence récente
- Régler les difficultés liées à la mise en place d'un circuit de délégations au sein d'un groupe
- Identifier les principales mesures d'accompagnement garantissant l'efficacité d'un circuit de délégations

Programme

1. Délégation de pouvoirs – délégation de signature : Quelle est leur finalité et leur portée réelle ?

- Quelles sont les principales caractéristiques de la délégation au sens du Droit pénal (abandon de compétences et transfert de la responsabilité pénale) ?
- Dans quelles situations, la délégation ne sera pas efficace ?

- Quelles distinctions avec les « délégations de signature » et autres délégations donnant pouvoir à son titulaire d'engager l'organisme en droit des structures ?
- Comment lever les ambiguïtés sur le régime juridique des délégations visées dans les statuts de l'association ou de la fondation ?

2. A quelles conditions déléguer ?

- Qui peut valablement déléguer ?
- Qui désigner comme délégataire ?
- Délégations dans les filiales : sur quels points se montrer vigilant ?

3. Comment rédiger une délégation sans faille ?

- Quelles sont les règles formelles à observer ?
- Peut-elle ou doit-elle être incluse dans le contrat de travail ou la fiche de poste ?
- Quelles mentions essentielles doit y figurer en pratique ?
- A quelle date est-elle supposée prendre effet ? Peut-on faire rétroagir la délégation à la date de prise de fonction ?
- Comment relier les délégations aux délégations de signature existantes et aux mandats de représentation ?
- Délégations en cascade : quelles précautions prendre ? Pourquoi l'élaboration d'un organigramme des délégations est-elle en pratique requise ?

4. Comment régler les difficultés liées à la signature des délégations ?

- Quelles procédures adopter pour faciliter la signature des délégations ?
- Que faire face au refus d'un salarié de signer une délégation de pouvoir inhérente à ses fonctions ?
- La signature d'une délégation est-elle subordonnée à une contrepartie ? Quelle assistance le délégant est-il tenu de proposer en cas de poursuites pénales du délégataire ?
- Quelles sont les formalités associées à la signature d'une délégation ?

5. Dans quels cas faut-il réviser les délégations ?

- Changement de dirigeant, évolution de l'organisation ou du périmètre de la fonction du délégataire : que deviennent les délégations de pouvoirs et de signature ?
- Quelles sont les précautions à prendre en cas de transformation de la structure ?
- Comment gérer l'indisponibilité ou l'absence du délégataire ? Les délégations peuvent-elles être retirées sans l'accord formel du salarié ?
- Comment assurer le suivi des délégations dans le temps et limiter le risque de remise en cause de celles-ci par les tribunaux ?

Public concerné

- Directeur d'association

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.